



Victime d'un accident (defaut de permis, défaut d'assurance)

Par **Clement80**, le **26/03/2017** à **19:37**

Bonjour,

Nous avons etait victime d'un accident hier (samedi 25 mars 2017 au environ de 17h).

Une voiture nous a arracher le bouclier avant en tapant sur notre gauche.

Nous ne sommes pas responsable de l'accident.

Le soucis c'est que la parti adverse conduisait en defaut de permis et dassurance.

Nous avons appellé la police qui est intervenu(proces verbal etc.)

En revanche nous avons refusé de faire un constat amiable. Avons nous bien fais?

Nous allons déposer plainte des lundi au commissariat... Avons nous oublier une chose au niveau des demarches?

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **26/03/2017** à **20:03**

Bonjour,

Dépôt de plainte et envoi d'une déclaration manuscrite à votre assurance avec une copie de la plainte.

Bien à vous.

Par **Clement80**, le **26/03/2017** à **20:18**

Daccord, merci beaucoup..!